

Organisation pédagogique et administrative de l'accueil d'étudiant·e·s migrant·e·s et réfugié·e·s

Le programme pour les étudiant·e·s invité·e·s

Notre programme vise la mise en place d'une année d'accueil et d'orientation vers les formations culturelles et artistiques de jeunes personnes migrantes sur le territoire national, en situation de demande d'asile, en particulier en cas d'incapacité à poursuivre leurs études supérieures dans leur pays pour des raisons de persécutions raciales, politiques, ethniques, religieuses et autres. Le programme pourrait accueillir jusqu'à cinq étudiant·e·s invité·e·s. Pour la première année, le nombre sera limité à trois.

Intégrer le programme

Les conditions d'intégration du programme sont avant tout l'envie d'engager une pratique artistique assidue ou de poursuivre une pratique déjà entamée dans son pays d'origine, et de vouloir approfondir ses recherches (obtenir un diplôme d'école d'art, continuer à faire vivre sa pratique artistique, s'intégrer dans le système éducatif français). Ces critères sont évalués directement au sein des associations d'accueil partenaires, qui se chargent de présenter le programme et de proposer les profils correspondant le mieux aux orientations de la Villa Arson.

Modalités de recrutement

Les associations d'accueil partenaires proposent à la Villa Arson des candidatures à partir d'une présélection définie selon les critères exposés ci-dessus. Les candidat·e·s sont reçu·e·s par un jury composé d'un·e ou deux enseignant·e·s, d'un·e technicien·ne d'art et d'un·e étudiant·e, l'entretien étant configuré sur le modèle d'un concours d'entrée : présentation d'un dossier ou d'éléments visuels, entretien, si possibilité. Ce jury se tiendra à la Villa Arson, physiquement ou éventuellement en visio-conférence. À l'issue de ce jury, les candidat·e·s sont déclaré·e·s admis·e·s ou non. En cas d'admission, ils·elles sont inscrit·e·s comme étudiant·e·s invité·e·s.

L'inscription donne droit à

- une carte d'étudiant·e leur permettant l'accès à l'école, aux ateliers des différents pôles, à la bibliothèque, aux cours en fonction d'un programme à établir « à la carte » pour chaque inscrit,
 - une assurance étudiante sur le même mode que les étudiant·e·s régulier·e·s, comprenant sécurité sociale, mutuelle et responsabilité civile,
 - une prise en charge totale ou partielle pour les repas pris à la cafétéria Arson,
 - un abonnement annuel aux transports en commun Lignes d'Azur,
 - une aide matérielle sous forme de fournitures pour le démarrage,
 - des cours de français délivrés par des étudiant·e·s en master de F.L.E à l'U.C.A et des professeurs bénévoles,
 - la possibilité de participer aux workshops de l'école et aux expositions des étudiant·e·s,
 - une adresse e-mail étudiante,
 - le logement sera assuré à titre gratuit ou avec une participation réglée par le CAVA dans des chambres du bâtiment 1.
- La durée d'accueil est a priori d'une année scolaire (ce qui n'est en rien une règle mais plutôt un présupposé).

Le parcours pédagogique

Il sera fixé, individuellement, lors d'une première rencontre aussi conviviale que possible par les référent·e·s direct·e·s qui seront présenté·e·s à chaque étudiant·e invité·e : un·e enseignant·e et deux étudiant·e·s qui s'engagent à une disponibilité de proximité tout au long de l'année et à un rôle de suivi et de conseil.

Il est possible d'envisager la collaboration avec un·e conseiller·e d'orientation professionnelle issu·e de l'UCA, de l'UNEF, Salon de l'étudiant, etc. voire un·e psychologue.

L'accompagnement se poursuivra au cas par cas.

Trois fois dans l'année, une réunion de ce type se tiendra afin d'être au plus proche de l'évolution et désirs de la personne.

Au fur et à mesure et bien sûr selon les cas, il sera possible de proposer aux personnes accueillies de partager leur savoirs et acquis sous forme de cours ou d'atelier pratiques.

Français Langue Etrangère : le pré-requis à cet accueil est la mise à niveau en français, ainsi prioritairement dès son arrivée, la personne accueillie suivra les cours de F.L.E. selon son niveau.

Les spécificités de notre établissement peuvent aussi être des ressources :

- les ateliers techniques liés aux pôles d'enseignement, mais aussi
- la bibliothèque,
- le centre d'art, la régie des expositions et la médiation,
- l'édition,
- voire l'environnement de l'établissement dont les jardins,
- l'Éclat

À l'issue de cette année d'orientation et de formation, et selon leur parcours, on proposera aux étudiant·e·s invité·e·s les orientations suivantes :

- se présenter à notre concours d'entrée ou, le cas échéant, à la commission d'équivalence,
- se présenter aux concours d'entrée à d'autres écoles en fonction de leur orientation,
- candidater à d'autres établissements dans le champ artistique ou universitaire.

Cadre administratif pour postuler au programme

Constitution du dossier administratif :

- un curriculum vitae
- une pièce d'identité
- un certificat attestant de la légalité de leur séjour en France (récépissé de demande d'asile ou titre de séjour),
- un document administratif indiquant le niveau scolaire ou universitaire (relevé de notes, diplôme, ou autre) traduit en français ou en une langue européenne courante, mentionnant le nom du dernier établissement fréquenté, ainsi qu'un tampon officiel (dans la mesure du possible),
- un document de quelques lignes exprimant le projet d'étude.

Bilan pédagogique partiel et final

Le trinôme d'accueil et de suivi se réunira autant de fois qu'il le jugera nécessaire pour tirer les bilans de parcours et le bilan final de ce programme pour l'année en cours.

CAVA
Collectif Accueil Villa Arson
Association Loi 1901